

---

Renvoi à la commission des Revenus nationaux de la lettre de l'agent national du district de Lauzerte (Lot), qui annonce l'envoi d'argenterie, produit de taxes révolutionnaires, ustensiles du fanatisme et dons volontaires, lors de la séance du 3 vendémiaire an III (24 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi à la commission des Revenus nationaux de la lettre de l'agent national du district de Lauzerte (Lot), qui annonce l'envoi d'argenterie, produit de taxes révolutionnaires, ustensiles du fanatisme et dons volontaires, lors de la séance du 3 vendémiaire an III (24 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 16;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1994\\_num\\_98\\_1\\_16431\\_t1\\_0016\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16431_t1_0016_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

[*Les instituteurs de Val-Libre à la Convention nationale, s. d.*] (35)

Citoyens représentans,

Eh quoi! celui qui parloit tant de divinité, n'y croyait donc pas! celui dont toutes les paroles étoient des hommages à la république, avoit une âme de boue et le cœur d'un tiran! celui qui se disoit le fléau des traîtres, des conspirateurs, a été un traître, un conspirateur lui-même! Ah l'insensé, ne connoissoit-il pas assez le peuple français, pour scavoit que chaque citoyen, nouveau Brutus, plongeroit le poignard dans son sein, dès que ces projets tyrannicides seroient dévoilés!

Il est temps que le peuple français ne soit plus idolâtre des individus, il ne doit l'être que de la justice, de la république, de la vertu.

Il est temps qu'il s'élève à cette hauteur qui ne permet de voir que la patrie, et qui confond comme un néant les hommes et leurs passion, les factions et leurs chefs.

Qu'est-ce que Robespierre, Couthon, Saint-Just et tant d'autres encore? Qu'étoient-ils ces traîtres qui sans cesse parloient de vertu, de probité, de patriotisme, et dans leur cœur ulcéré ne respiroient que le vice, la perfidie, le sang et l'infamie.

Maudits Catilina, puissent vos mânes exécrales s'effacer à jamais de la mémoire des hommes libres, ou n'y rappeler que la noirceur de vos horribles forfaits.

Les sections de Paris qui vous ont si bien secondé à renverser la tyrannye et les tyrans, sont dignes de notre amitié.

Achievez pères de la patrie, achevez votre ouvrage; achevez le bonheur des français en purgeant la république de tous les ambitieux, de tous les traîtres, de tous les contre-révolutionnaires: notre reconnaissance vous assure l'immortalité.

Citoyens représentans, la liberté ne périra jamais; le génie bienfaisant de la France veille sans cesse sur ces glorieuses destinées; et ce génie bienfaisant siège au milieu de vous sur la montagne.

Recevez citoyens représentans, recevez nos serments que nous vous serons toujours fidelles, nous ne désirons, nous ne voulons que la destruction des tyrans, des factieux, des ambitieux et des traîtres; nous ne reconnaissons d'autres pouvoirs légitimes, d'autre point de raliement que la Convention nationale, dont la masse est pure comme le peuple souverain qu'elle représente.

Vive la Convention nationale. Salut et fraternité.

*Appostillé, approuvé*, BUCHALET, LAFERET, NOEL, *instituteurs*.

## 25

**L'agent national du district de Lauzerte, département du Lot, annonce qu'il vient d'envoyer au creuset national par la voie**

(35) C 321, pl. 1349, p. 15.

**de la messagerie, 949 marcs d'argenterie provenant soit de dons volontaires et de taxes révolutionnaires, soit d'ustensiles du fanatisme: il observe que parmi cette argenterie se trouve un vase pesant 2 marcs un quart, dont le citoyen Charri, de Moncq, a fait don à la patrie, et une croix du dernier tyran; il observe encore que l'administration de ce district a fait précédemment d'autres envois considérables d'argenterie à la Trésorerie nationale.**

**Insertion au bulletin, renvoyé à la commission des Revenus nationaux (36).**

## 26

**Les membres de la société populaire de Sentilly, département de l'Orne, en applaudissant au décret qui supprime les comités révolutionnaires des communes au-dessous de 8 000 âmes, se plaignent que, depuis cette suppression, il s'est fait une réaction alarmante pour les patriotes; ils disent que le fanatisme, ligué avec le royalisme, lève une tête orgueilleuse et menace la liberté, l'égalité et le triomphe de la raison: ils demandent que la Convention nationale fasse reprendre au gouvernement révolutionnaire sa vigueur primitive, qui organisera la justice pour les patriotes, et la terreur pour les contre-révolutionnaires, les fanatiques et les ambitieux; ils demandent, en outre, qu'elle assure la subsistance du peuple, et expulse du sein de la République ses plus cruels ennemis, les ex-nobles et les prêtres; ils terminent par exprimer leur dévouement à la République et à la Convention nationale.**

**Renvoyé au comité de Sûreté générale (37).**

## 27

**La société populaire des Vans, département de l'Ardèche, informe la Convention nationale de l'arrestation du conspirateur Dominique Allier, et de quatre de ses complices: elle transmet un procès-verbal d'où il résulte que le juge de paix du canton des Vans, l'administration du district de Tanargue, la municipalité et la garde nationale de Pont-Ceze, ainsi que celle des Mages, ont montré le zèle le plus actif pour déjouer la conspiration de l'infâme Allier.**

**La Convention nationale décrète la mention honorable de la conduite de ces citoyens, l'insertion au bulletin, et le renvoi au comité de Salut public (38).**

(36) P.-V., XLVI, 51. *Bull.*, 6 vend. (suppl.).

(37) P.-V., XLVI, 51-52.

(38) P.-V., XLVI, 52.